

Conseil de développement du Pays de Châlons-en-Champagne

« Un outil de participation citoyenne »



COMMISSION 3 REUNION DU 21 MARS 2012 COMPTE-RENDU

La 3^{ème} commission du conseil de développement s'est réunie le mercredi 21 mars 2012 salle Valmy sous la présidence de M. Jean-Claude HORY avec pour objectif de réaliser un point sur les recherches en cours et de faire remonter les difficultés éventuelles des membres.

ETAIENT PRESENTS :

Christophe COLLOT ; Marie-Céline DAMAGNEZ ; Chantal GILBERT ; Jean-Claude HORY ; Laurent MESTRUDE ; Michel OLIVIER ; Jean-Claude URTH ; Guy VENAULT ; Jean-Marc CHONÉ ; Grégory JAZERON

ETAIENT EXCUSES :

Sylvie BENOIT ; Christophe CHARBOGNE ; Guy DEVILLIERS ; Christophe HERBILLON ; Jean HUGUIN ; Marie-Pascale LEVESQUE ; Patrick LIBERA ; Eric PATOUX ; Sylvain ROGER ; Joël VARNIER

ETAIENT ABSENTS :

Michel BOULANT ; Pascal COLLARD ; Pierre DESALME ; François DESHAYES ; Michel FLOT ; Pascal FOY ; Bernard FRAN CART ; Danielle GERMEMONT ; Jean LACOURT ; Pierre POUPART ; Laurent ROUX

Présents : 8

Excusés : 10

Absents : 11

Ouverture

M. Hory évoque les points suivants :

- La date de la prochaine réunion est fixée au 18 avril à 18H salle Valmy.
- Comme convenu lors de la réunion du 15 février, les objectifs de la séance du jour sont :
 - faire un point sur les premières recherches
 - faire remonter les éventuelles difficultés dans la recherche d'informations

Etat d'avancement des recherches

Avant de dresser un premier bilan des recherches, un document a été distribué à la commission. Ce document est constitué d'une liste de producteurs du Pays de Châlons répertoriés dans l'annuaire des produits du terroir de Champagne-Ardenne réalisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (CCIR) et complétée par les premières recherches des membres.

Il vise à :

1. identifier les producteurs locaux utilisant les circuits courts de commercialisation ;
2. servir de liste « de base » pour les prochaines recherches afin d'incorporer les autres producteurs du pays.

Le premier bilan des recherches a permis de faire remonter quelques informations intéressantes.

Par ailleurs, plusieurs pistes ont été évoquées pour élargir le champ des recherches :

- se renseigner auprès de l'enseigne Biocoop par rapport à ses fournisseurs locaux
- contacter la société Champagne Céréales qui développe une filière bio
- faire connaître la démarche du conseil de développement auprès des élus du syndicat mixte lors du comité syndical prévu le 10 avril.

Difficultés rencontrées et principales interrogations quant aux méthodes de recherche

Les membres ont pu faire part des difficultés à recueillir l'information et évoquer leurs principales interrogations sur la façon d'y accéder.

Question : comment repérer les producteurs engagés dans une démarche de circuit de proximité ?

- Pour identifier les producteurs, il est nécessaire que chaque membre puisse lister ceux qui sont installés dans leur commune ou aux alentours pour ensuite pouvoir réaliser des recherches complémentaires (type de production, mode de commercialisation...) notamment par prise de contact directe avec les producteurs. Par ailleurs, il s'agit de cibler tous les producteurs du pays y compris ceux qui ne vendent pas leur production en circuit court dès lors que leur production a été réalisée dans le pays.

Question : comment toucher les agriculteurs qui ont des projets de commercialisation en circuits courts ?

- La première piste serait de prendre contact avec la chambre d'agriculture et avec les structures d'aide à la création, reprise d'entreprises. A défaut d'informations nominatives, ces structures pourraient fournir des indications sur les projets potentiels ou en cours, leur localisation et leur nature (vente à la ferme, magasin de vente de produits du terroir...).

- La seconde solution consisterait à contacter les producteurs précédemment ciblés afin de leur demander s'ils ont des projets de commercialisation en circuit court.

Question : Comment inciter les producteurs à se faire répertorier ?

- Pour le moment, l'objectif n'est pas de convaincre les producteurs de se faire référencer de façon officielle et visible telle que le propose la CCIR avec son annuaire. L'objectif premier est de dresser une liste qui permettra à la commission de connaître le marché local, la demande, l'offre et les besoins afin de proposer au Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons-en-Champagne un plan d'actions adapté aux problématiques du territoire.

Premières pistes de réflexion

Plusieurs propositions ont été évoquées à traiter dans le cadre de la deuxième étape de la saisine, à savoir l'élaboration du plan d'actions :

- Faire connaître les produits du territoire aux habitants :
 - Définir un plan de communication
 - Mettre en avant les produits spécifiques au territoire (asperge, lentillon, bière...)
 - Profiter des grands événements pour communiquer (fêtes de fin d'année, festivals, foire exposition, salons, ...)
 - Organiser des animations pour donner de la visibilité aux producteurs.
- Proposer une offre différenciée qui n'entre pas en concurrence avec les circuits de la grande distribution :
 - Créer des points de vente collectifs (ex : marché de Matougues)
 - Renforcer la fréquentation des marchés généralistes existants
 - Créer de nouveaux lieux de marché spécialisés (terroir, pays, bio...)
- Inciter et aider les collectivités et les producteurs qui ont un projet
- Coupler mode de déplacement doux et circuits courts
- Proposer des collaborations avec le secteur de la restauration collective (privée et publique)

Objectifs :

Pour la prochaine réunion, la commission s'est fixée comme objectifs de :

1. Continuer les recherches concernant les producteurs, les projets et la demande en matière de produits locaux et de circuits courts
2. Répertorier les éléments de recherches à l'aide des outils contenus dans la méthodologie

Il est attendu, lors de la **prochaine réunion du 18 avril**, que chacun des membres puisse réaliser un bref topo de ses recherches. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'attendre la prochaine réunion pour faire remonter les informations, ceux qui le souhaitent peuvent transmettre leurs recherches au fur et à mesure à l'animateur du conseil de développement à l'adresse suivante :

g.jazeron@audc51.org ou par téléphone au 03.26.64.78.58.